



**Procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de
RHJ International SA**

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

RPM n° 0866015010

Qui se tiendra le lundi 29 mars 2010, à 15 heures

Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique

Le/la soussigné(e) :

- **Nom complet de l'actionnaire** _____

- **Adresse** (rue et n°) _____

(code postal, ville) _____

(pays) _____

propriétaire de (indiquer le nombre) _____ actions ordinaires de RHJ International SA,
dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles (Belgique), Avenue Louise 326,

donne procuration à :

(choisir la case appropriée)

Petercam SA, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles (Belgique), Place Sainte
Gudule 19;

OU

(indiquer le nom du mandataire) _____

dont le domicile/siège social est établi à l'adresse suivante :

(rue et n°) _____

(code postal, ville) _____

(pays) _____

afin de le/la représenter à la présente Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Réductions de capital (et, en conséquence, adaptation du montant du capital autorisé)
2. Coordination des Statuts

Par la présente, le/la soussigné(e) donne instruction à son mandataire de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire et de prendre part au vote conformément aux instructions suivantes* :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. (a) Approuver une réduction de capital par absorption des pertes reportées reflétées dans les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2009 et d'un montant de 91.041.322.801 JPY, cette réduction s'effectuant sans réduction du nombre d'actions et par réduction de la rubrique « Primes d'Émissions » (se chiffrant actuellement à 104.604.495.228 JPY ¹) telle que reprise dans les comptes non consolidés ci-dessus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la proposition de décision 1 (a) ci-dessus, (i) approuver une réduction de capital supplémentaire en vue d'augmenter les réserves disponibles (se chiffrant actuellement à 17.445.452.557 JPY ²) pour les porter à 25.000.000.000 JPY, cette réduction de capital s'effectuant sans réduction du nombre d'actions (et sans remboursement aux actionnaires) et par réduction du capital social (se chiffrant actuellement à 664.424.086 EUR) d'un montant de 59.861.707 EUR (soit 7.554.547.443 JPY, sur base du taux de change JPY/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 2 février 2010) et, en conséquence, (ii) modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts afin de refléter le nouveau montant du capital social et (iii) modifier l'article 8, paragraphe 1 des Statuts afin de réduire le montant du capital autorisé (actuellement de 663.955.470 EUR) à 604.562.379 EUR, pour l'aligner (conformément à l'article 603 du Code belge des sociétés), sur le nouveau montant du capital social.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Donner pouvoir au <i>General Counsel</i> , avec faculté de substitution, de réaliser la coordination des Statuts résultant des modifications mentionnées au point 1 (b) ci-dessus et d'accomplir toute autre formalité nécessaire ou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Les montants reflétés dans les comptes non consolidés publiés, exprimés en milliers de JPY, y ont été respectivement arrondis à 91.041.322 et à 104.604.495.

² Montant arrondi à 17.445.453 dans les comptes non consolidés publiés.

utile en rapport avec ces modifications.

*** Veuillez choisir la case appropriée. A défaut d'instructions de vote pour un ou plusieurs points de l'ordre du jour, ou en cas d'incertitude quant aux instructions de vote, Petercam s'abstiendra (ou le mandataire que vous avez désigné peut s'abstenir) de voter sur ce(s) point(s).**

Veuillez également noter que, pour participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous devez effectuer certaines formalités de dépôt et de notification, telles que décrites dans la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010.

A défaut d'instructions de vote différentes, les instructions de vote données pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010 resteront valables pour la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Veuillez envoyer l'original signé de la procuration au siège social de RHJI, par courrier ou par fax, (à l'attention de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Director*, 326 avenue Louise à 1050 Bruxelles ; fax n° + 32 (0) 2 648 99 38) **au plus tard le mercredi 24 mars 2010.**

Fait le (*date*) _____ 2010

A (*lieu*) _____

Par (*nom, qualité*) _____

(*signature*) _____